



COMPTE RENDU DE LA SEANCE du 16 Octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le seize octobre, à dix-sept heures trente, à la salle Polyvalente du Noyer en Ouche (27410), se sont réunis les syndics de l'Association Syndicale Autorisée de la Risle Médiane.

Etaient présents :

Mr FRANCHET André, Mme DOMEON Catherine, Mr PINAULDT Michel, Mr BERTIN Samuel, Mr GAREL Henri, Mr DE TOMASI Michel, Mme BIZET Eliane, Mr THIBAUT Serge, Mr NELLO Mario, Mr BOURGEOIS Patrick, Mr NOBILEAU Stanislas, Mr BEAUFILS Christian, Mr BONVALET Samuel, Mr ANTHIERENS Henri, Mme DESPRES Sylvie, Madame MABIRE Dominique, Mme CAROUGE Eliane, Mr FAUCHIE Philippe, Mme PINAULDT Christel, Mr DESCHAMPS Didier, Mme TOPART Chantal, Mr PROD'HOMME Michel, Mme DE TOMASI Jocelyne, Mr SAPOWICZ Marcel

Etaient également présents : Mr BESNEHARD Daniel, Mr DHAESE Pierre

Ayant donné pouvoir : Mr FAUCHE Gérard, Mr ROBERT Jean Paul

Excusés: Mr MARTORANA Fabien, Sous-Préfet de Bernay

- | | |
|--------------------------------------|----|
| • Nombre de membres du syndicat | 43 |
| • Nombre de présents (titulaires) | 24 |
| • Nombre de pouvoirs | 2 |
| • Date convocation : 02 Octobre 2019 | |

ORDRE DU JOUR :

- Communication sur les t(travaux dans lesquels est engagée l'ASARM :
 - Discussions avec les intercommunalités
 - Relations avec l'AESN
 - Reprise des travaux du SAGE
- Constitution des Commissions
- Perspectives Travaux & Budget 2020
- Questions diverses

Ouverture de la séance à 17h45 sous la Présidence de Monsieur Pinauldt , le Président de l'ASA Risle Médiane.

Monsieur Pinauld remercie l'assemblée présente car il est exceptionnel d'avoir autant de personnes pour une réunion surtout pour la première réunion du nouveau syndicat de l'ASARM.

I- Discussions avec les Intercommunalités

L'ASARM va devoir continuer à s'adapter à l'évolution des institutions autour d'elle et la répartition des compétences.

L'ASARM a une compétence d'exception.

Nous sommes complémentaires et nous harmoniserons programme et stratégie.

Notre parcours traverse trois intercommunalités :

- L'INTERCO Normandie Sud Eure
- La Communauté de communes du Pays de Conches
- L'INTERCOM BERNAY Terres de Normandie
-

Il nous appartient de partager le regard que nous avons sur la rivière et notre expérience de la rivière.

La loi de 2014 a attribué aux Interco de lever une taxe dite taxe Gemapi mais cela engendre un double prélèvement sur notre territoire.

Il serait logique de retrouver un équilibre entre les Interco et nous pour qu'une partie de la taxe profite au territoire de l'ASARM.

Une discussion avec les Interco est en cours.

Une seule a voté sa taxe Gemapi, l'IBTN, sur une base de 8.00 euros par habitant prélevée par foyer fiscal.

II- Relations avec l'AESN

L'AESN est le principal financeur de l'ASARM.

Pour son futur programme, l'AESN ne prendra plus en charge une bonne partie de l'animation rivière.

Il va falloir trouver de nouvelles méthodes pour garder l'intégralité de nos ressources.

L'AESN est le principal financeur de l'ASARM pour l'investissement.

L'AESN va bientôt lancer son nouveau programme qui mettra plus l'accent sur la continuité écologique.

Une discussion s'engage.

Il faudra probablement faire une nouvelle réunion avant la fin de l'année.

Va bientôt commencer le cycle correspondant aux études du SAGE.

(Petit rappel : Le SAGE est un document imposé par les directives européennes et que tous les acteurs de la gestion des milieux aquatiques doivent mettre en œuvre.

Il y a un règlement de police administratif qui est un arrêté préfectoral qui définit en particulier les modalités d'exploitation des ouvrages.

Il n'y a plus de SAGE pour le moment suite à une procédure contentieuse introduite par l'ASARM. A l'échelle du grand bassin Seine-Normandie, le SDAGE a également été annulé, pour le même motif)

Une instance est chargée de cela qui est la CLE (Commission Locale de l'Eau) qui comprend environ 60 membres parmi lesquels le président de l'ASARM est le seul représentant des riverains.

Le secrétariat de la CLE était tenu par le Conseil Départemental qui ne souhaite plus être chargé de cette commission.

L'IBTN s'est proposé et sa candidature a été acceptée.

Le Président est Monsieur Rousselin Jean Claude.

Le rôle de l'ASARM sera de veiller à ce que les intérêts publics soient respectés, comme ceux des particuliers, propriétaires riverains.

Il n'y a pas d'autre instance que nous pour discuter des intérêts communaux.

L'année 2020 va être une année importante à cause du lancement du Contrat Etat Régions.

La Région est le fédérateur de tous les projets locaux.

La Région a souhaité faire remonter les besoins et les demandes des acteurs de terrain.

(Rencontre il y a 1 semaine avec Monsieur Beaufile).

2020 marque la fin de la programmation des fonds structurels européens (fonds de cohésion qui permet de rétablir un équilibre entre les Régions les plus riches et les régions les plus pauvres).

L'ASARM doit apporter des projets qui sont susceptibles de recevoir une aide européenne.

Les fonds structurels répondent à plusieurs intérêts.

Un notamment intéresse l'ASARM : la protection de l'environnement et du développement durable.

Deux autres choses sont dans les projets de l'ASARM

- Rouvrir notre dossier de révisions des statuts
 - Parité voulue par l'ASARM
 - Nous nous sommes engagés dans une extension de notre périmètre d'où extension du domaine cadastral
- Terminer notre PPRE (qui sera un guide pour notre programmation de travaux)

Il n'y a pas d'obligation de l'ASARM par rapport à ce sujet.

Notre activité est principalement une activité de terrain.

Question de Monsieur Dhaese :

Demande quelles fonctions va avoir le SAGE ?

Réponse de Monsieur Pinauld :

C'est ce qu'on appelle « La Gouvernance » : Aménagements à réaliser et couts ?

Ressources à monopoliser pour financer ce cout et qui va gérer tout ?

Les couts représentaient presque 200 millions d'euros, mais il est impossible d'évaluer la pertinence des chiffres annoncés.

La gouvernance excluait des structures celle de l'ASARM.

Nous avons contesté la pertinence des objectifs fixés par le SAGE.

L'étude environnementale était biaisée car préparée par les services de l'Etat eux-mêmes dirigés par le Préfet donc les services de l'Etat se retrouvaient « juges et parties ».

Il faut reprendre à l'origine les travaux d'élaboration du SAGE.

III- ELABORATION DES COMMISSIONS

Monsieur Pinault explique ce que l'on attend des commissions.

Chaque commission est présidée par un membre de bureau.

Les quatre commissions ont trouvé leur Président.

Les commissions dépendent de leur Président.

Idem pour les méthodes de travail.

Il est possible d'associer ponctuellement des personnes extérieures « des experts » à ces commissions.

Si le travail de la commission entraîne des charges ou des frais, des lors que le Bureau de l'ASARM en est informé auparavant, elle prendra en charge les frais (qui seront à définir dans un futur règlement intérieur).

Les commissions vont être attendues sur leurs travaux.

Chaque commission à chaque début de réunion rendra compte de ce qu'elle a fait.

Commission de la Veille :

Présidente Madame DOMEON Catherine

Mme Doméon prend la parole :

C'est une commission de la veille et de la formation.

Le rôle de cette commission sera de constituer une base de connaissance en rapport avec tous les sujets que traite l'ASARM.

Le rôle sera aussi de collecter toutes les informations pertinentes pour l'activité de l'ASARM et ses incidences sur les dossiers que l'on va traiter.

Collecter, analyser les informations et ensuite les diffuser aussi les biens les informations internationales, nationales, régionales et locales au niveau des réglementations, des aides, RCE, etc.

Un document pourrait être utile à tout le monde, par exemple un document sur les aides thématiques que l'ASARM peut bénéficier.

Membres de cette commission :

- Bureau de l'ASARM
- Michel SAPOWICZ

Commission Communication et Evénements :

Présidente Madame CAROUGE Eliane

Mme Carouge prend la parole :

Il est souhaitable que les membres de l'ASARM soient plus souvent informés de ce qui se passe au sein de l'ASARM.

Il faudrait créer des moyens de communication à définir.

Qu'Est-ce que l'ASARM que fait elle et pourquoi ?

Participer à des manifestations comme les journées du Patrimoine (journée du patrimoine et des moulins une fois par an)

Viser les nouveaux propriétaires qui ont besoin d'être informés de leurs droits et de leurs obligations.

Mener une opération pédagogique à l'égard du public scolaire

Egayer le site Internet de l'ASARM avec une foire aux questions.

Membres cette commission :

- Bureau de l'ASARM
- Henri GAREL
- Samuel BONVALET
- Christel PINAULDT
- Eliane BIZET
- André FRANCHET

Commission des Marchés et Travaux :

Président Monsieur FAUCHE Gérard

Monsieur Fauche prend la parole :

Cette commission va être associée à l'élaboration de la mise en œuvre du futur PPRE.

Cette commission sera chargée de la préparation et du suivi du budget d'investissement.

Une commission des marchés sera constituée.

Cette commission sera chargée de regarder l'élaboration du cahier des charges des marchés.

Il faudra modifier nos conventions de maîtrise d'ouvrage pour tenir compte des changements d'orientation de l'AESN.

Question de Mme Bourgeois

Est-ce que cette commission s'occupera de l'étude de la traversée Beaumont / Beaumontel ?

Réponse de Monsieur Pinauld : Cette commission aura à charge de suivre le déroulement de cette étude.

Membres de cette commission :

- Bureau de l'ASARM
- Michel PROD'HOMME
- Patrick BOURGEOIS
- Didier DESCHAMPS
- Sylvie DESPRES
- Jean Pierre LEROUX
- Samuel BONVALET
- Mario NELLO
- Eliane BIZET

Commission des Finances :

Président Monsieur BEAUFILS Christian

Monsieur Beaufils prend la parole :

Cette commission élabore le budget

l'ASARM est dans une période charnière en ce qui concerne les recettes.

Quid des négociations avec les nouvelles intercommunalités ?

En ce qui concerne la taxe de fonctionnement, faut-il la modifier ? La taxe riverains n'a pas changé depuis 5ans.

Monsieur Pinault prend la parole : il faudra voir comment on peut mobiliser de nouvelles ressources ou revoir nos dépenses.

Si les quatre commissions travaillent bien, elles vont donner à l'action de l'ASARM une autre dimension.

Il faudra être attentif à ce que les actions de l'ASARM bénéficient aux riverains.

Question de Monsieur Besnehard :

Tous les habitants vont participer à la taxe Gemapi : qui devra présenter des projets de travaux car c'est cela qui définira la taxe annuelle de chaque habitant ?

Il faut que l'ASARM demande une participation de cette taxe.

Il ne faut pas que la taxe Gemapi soit une surtaxe pour les riverains.

Monsieur Sapowicz prend la parole (représentant de l'Interco Normandie Sud Eure)

Pour l'Interco la démarche est différente :

La Préfecture les a obligés à dissoudre le SIVI et le SAV Iton

>> Création du SMABI / Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton

Intervention de Monsieur Pinault :

Il s'agit d'un vrai débat qui devra être posé au sein de la commission des finances.

L'intérêt de nos finances c'est que jusqu'à présent nous avons pu faire face à tous nos problèmes de trésorerie.

Les INTERCO ne se sont pas engagés dans une discussion de l'aide qu'elles pourraient nous apporter en fonctionnement.

L'ASARM prélève une taxe dans l'objectif de rendre service sur le territoire de l'ASARM.

L'ASARM n'était qu'une structure de gestion des cours d'eau, Monsieur Pinault souhaiterait que l'ASARM devienne un des moteurs du développement local.

Membres cette commission :

- Bureau de l'ASARM
- Daniel BESNEHARD
- Michel DE TOMASI
- Jean Pierre LEROUX
- Mario NELLO

IV- PERSPECTIVES TRAVAUX 2020

Perspectives Etudes 2020 :

- *Étude pour l'extension du périmètre de l'ASARM*
- *Étude multithématique de la Risle sur Grosley/Beaumont/Beaumontel*
- *Étude de renaturation de la Risle sur La Ferrière s/R*
- *AMO pour Étude de la Risle sur la traversée de Rugles*
- *Étude de valorisation de la Zone Humide de Rugles*
-

Perspectives Travaux 2020 :

- *Projet RCE de l'usine d'Auvergny(Neaufles-Auvergny)*
- *Projet RCE du Moulin de La Vieille-Lyre et valorisation du terrain communal*
- *Projet RCE du site du Moulin de Quincampoix (Mesnil en Ouche)*
- *Réhabilitation de la végétation rivulaire (ripisylve) (10 opérations)*
- *Suivi des foyers d'Espèces Exotiques Envahissantes*
- *Préservation des berges et du lit par restauration légère (11 + 12 opérations)*
- *Gestion d'essences non adaptées (25 opérations)*
- *Reconnexion de zones d'expansion de crues (8 opérations)*

Dans les perspectives travaux et budget 2020, est inclus une étude de terrain sur le nouveau périmètre de l'ASARM, à savoir l'extension du périmètre aux cours d'eau de l'ensemble du bassin versant de la Risle : Le Cauche, Le Val Loger, Le Sommaire sur le territoire de l'INSE et La Bave sur le territoire de l'IBTN.

Point sur le Budget 2019

Dépenses d'Investissement

<u>Prévu</u>	<u>Réalisé</u>
460 976,00 €	7 384,48 €

Recettes d'Investissement

<u>Prévu</u>	<u>Réalisé</u>
460 976,00 €	7 827,02 €

Dépenses de Fonctionnement

<u>Prévu</u>	<u>Réalisé</u>
257 476,00 €	104 826,39 €

Recettes de Fonctionnement

<u>Prévu</u>	<u>Réalisé</u>
257 476,00 €	75 914,10 €

Monsieur Pinauld explique que ce qui est prévu et budgété, ce sont les investissements réalisés pour le compte de tiers

Si les travaux ne sont pas budgétés, il n'y aura pas de financement extérieur.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement : 7384 €

Pourquoi si peu :

Monsieur Pinault répond que nous sommes Maître d'Ouvrage Délégué

S'il n'y a pas de signature du Maître d'Ouvrage, les financeurs ne financent pas.

On ne peut engager les travaux que lorsque les financements sont débloqués.

Dépenses de fonctionnement :

Monsieur Pinault explique que l'écart entre le prévu et le réalisé constitue notre trésorerie. C'est notre garantie d'indépendance

Risque aussi d'avoir un événement imprévu comme les bétoures

Monsieur Royer intervient aussi pour dire qu'il y a un retard de l'aide de l'AESN dans l'animation

Questions diverses :

Question de Mr Dhaese :

Concernant le piégeage des ragondins

Réponse de Monsieur Royer : L'AGRPE n'a pas assez de piègeurs pour couvrir le territoire de l'ASARM donc la convention ne sera pas reconduite.

Question de Mr Bourgeois :

A-t-on le droit d'éliminer soit même les ragondins ?

Monsieur Royer répond qu'il faut être formé à l'utilisation des cages pièges.

19h30 Fin de la séance

Une prochaine réunion sera certainement organisée début décembre 2019